



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 juin 2014  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Cinquième Commission

Point 134 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

**Projet de décision déposé par le Président de la Commission  
à l'issue de consultations**

### **Incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

### **Modalités d'organisation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/68/L.49](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/68/L.49](#), il faudra inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, un montant supplémentaire de 1 504 700 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve.

<sup>1</sup> [A/C.5/68/24](#).

<sup>2</sup> [A/68/7/Add.29](#).

